

**DECISION N° 084 - - /MBPE/DGD du 12 JUL 2023****PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DES CELLULES QUALITE -
CONTRÔLE INTERNE DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES****LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes ;
- Vu** la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;
- Vu** le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le décret n°2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Général DA Pierre Alphonse au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** la circulaire n°2109 /MBPE/DGD du 29 juillet 2020 modifiant des dispositions de la circulaire n°1888 du 28 décembre 2017 ;
- Vu** la circulaire n°1888 /SEPMBPE/DGD du 28 décembre 2017 portant organisation de la Direction Générale des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

DECIDE

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes des **Cellules Qualité - Contrôle Interne**, en abrégé « **CQCI** ».

Article 2 : Les Cellules Qualité - Contrôle Interne sont rattachées à l'Inspecteur Général, aux Directeurs Centraux, Régionaux et aux Commandants d'Unité (GIRA et UMIR).

Article 3 : Les CQCI constituent un maillon essentiel dans le pilotage du Système de Management Qualité (SMQ) de la Direction Générale des Douanes. A ce titre, elles sont chargées de :

- Assurer l'interface entre la Direction en charge de la Qualité et la Division du Contrôle interne de l'Inspection Générale des Douanes dans le cadre des activités du SMQ et du Contrôle Interne ;
- Assurer l'interface opérationnelle et fonctionnelle entre le Pilote de processus et l'ensemble des services contributeurs au processus ;
- Assister le Pilote et les Co-pilotes de processus dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse des performances, la gestion des risques et l'amélioration du processus ;
- Accompagner les acteurs dans l'appropriation des outils et méthodes contenus dans le kit Qualité et Contrôle Interne ;
- Assurer le déploiement opérationnel des outils du SMQ, du dispositif Contrôle Interne et de maîtrise des risques du service ;
- Tenir un rôle de prévention auprès du personnel à savoir, superviser l'application du SMQ à tous les niveaux du service et mettre à jour le système documentaire ;
- Sensibiliser, informer et former les agents pour la bonne application des procédures ;
- Préparer les audits internes, externes et les revues processus.

Article 4 : Placée sous l'autorité de l'Inspecteur Général, des Directeurs Centraux, Régionaux et des Commandants d'Unité (GIRA et UMIR), les Cellules Qualité - Contrôle Interne sont composées comme suit :

- Un (01) Responsable Qualité - Contrôle Interne ;
- Trois (03) agents.

Article 5 : Les membres les Cellules Qualité - Contrôle Interne sont désignés par l'Inspecteur Général, les Directeurs Centraux, Régionaux et les Commandants d'unités (GIRA et UMIR).

Article 6 : Les membres les Cellules Qualité - Contrôle Interne sont sous l'autorité de leurs Responsables Qualité - Contrôle Interne respectifs.

Article 7 : L'Inspecteur Général, les Directeurs Centraux, les Directeurs Régionaux et les Commandants d'Unité (GIRA et UMIR) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et sera communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MBPE/CAB
- DGD
- DGA
- IGD
- Tous les Services DGD

Le Directeur Général des Douanes



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National